



Département de Moselle

COMMUNE DE CLOUANGE

PLAN LOCAL D'URBANISME

PLAN DES SERVITUDES

Echelle 1 / 5000

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal de CLOUANGE en date du 25/09/2018

APPROUVANT
le projet de Plan Local d'Urbanisme

Le Maire
Stéphane BOLTZ

Cachet de la Mairie et signature du Maire :



Approuvé le :

Révisé le :	Modifié le :	Mis à jour le :
		Arrêté municipal du

- Servitudes :**
- I4 : Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques
 - PT2 : Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection des centres de réception contre les perturbations électromagnétiques *Servitudes Orange abrogées par arrêté du 1er mars 2021*
 - PT3 : Servitudes relatives aux réseaux de communication téléphoniques et télégraphiques
 - T7 : Servitudes aéronautiques pour la protection de la circulation aérienne (toute la commune concernée)
- Servitudes non représentées sur ce plan :**
- PPRm : servitudes résultant des Plans de Prévention des Risques (P.P.R.) Miniers
 - PPRmt : servitudes résultant des Plans de Prévention des Risques (P.P.R.) "Mouvements de Terrain"
- Pour information**
- Protection des Bois et Forêts soumises au régime forestier
 - Canalisation de transport d'oxygène déclarée en arrêt définitif
 - Limite communale

« Origine Cadastre © Droits de l'État réservés »